



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 89204

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des jeunes agriculteurs au regard du financement du stage préparatoire à l'installation et du stage de six mois. Il a été sollicité par les jeunes agriculteurs de son département qui lui ont, en particulier, fait part des craintes qui s'expriment à propos du désengagement de l'État vis-à-vis du financement du stage préparatoire à l'installation et du stage de six mois. Il le remercie de lui faire connaître les orientations qu'il entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire contraint, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Aussi l'ensemble des moyens relatifs au dispositif d'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs ont-ils été consolidés. En 2006, 6 M EUR ont pu être dégagés pour financer les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « six mois ». Pour l'avenir, il est envisagé de rassembler dans une action unique l'ensemble des financements consacrés à l'installation pour assurer un pilotage cohérent de cette politique d'appui au renouvellement des exploitations agricoles. Il paraît nécessaire de conduire, avec les organisations professionnelles agricoles, une réflexion sur la simplification et l'adaptation des outils qui contribuent à cette politique, en recherchant des modalités qui permettent de mieux prendre en compte les particularités de chaque territoire et la diversité de projets. Cette démarche se fera dans le cadre d'assises de l'installation organisées conjointement dans chaque région avec le concours des collectivités locales qui souhaiteront s'y associer. La manière dont les stages préparatoires à l'installation pourraient évoluer doit notamment être examinée : un bilan du fonctionnement de ces dispositifs sera fait dans un esprit d'ouverture et avec l'objectif de répondre encore davantage aux attentes des candidats à l'installation. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche s'attache à faciliter la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisées.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89204

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2908

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4655